

EHPAD « Résidence Olympe »

Tableau des mesures administratives définitives

Le rapport rédigé par la mission d'inspection fait état de constats. Ceux-ci sont formulés dans le corps du rapport en « **écart** » qui traduisent une non-conformité à une référence juridique opposable à l'inspecté et en « **remarque** » qui traduisent des dysfonctionnements porteurs de risques.
Les propositions de mesures correctives se déclinent suivant la terminologie suivante :

	Existence d'un risque majeur	Absence de risque majeur
Ecart	Proposition d' injonction en lien avec un dispositif de suites codifié.	Proposition de prescription
Remarque	Proposition d' injonction en lien avec un dispositif de bonnes pratiques adossé aux données acquises de la science.	Proposition de recommandation

Pour rappel : conformément à l'article L313-14 du code de l'action sociale et des familles (CASF) lorsque les conditions d'installation, d'organisation ou de fonctionnement de l'établissement, du service ou du lieu de vie et d'accueil méconnaissent les dispositions du présent code ou présentent des risques susceptibles d'affecter la prise en charge des personnes accueillies ou accompagnées ou le respect de leurs droits, l'autorité compétente en vertu de l'article L. 313-13 peut enjoindre au gestionnaire d'y remédier, dans un délai qu'elle fixe.

Cette injonction peut inclure des mesures de réorganisation ou relatives à l'admission de nouveaux bénéficiaires et, le cas échéant, des mesures individuelles conservatoires, en application du code du travail ou des accords collectifs.

Nota bene : les délais de mise en œuvre indiqués dans le tableau courent à compter de la réception par l'inspecté, d'un courrier actant la fin de la période contradictoire et le début de la mise en œuvre des décisions.

Injonctions définitives

Injonctions	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché	Réponse de l'inspecté	Maintien / levée / modification de la mesure
1	Repenser l'organisation des plannings pour sécuriser la prise en charge des résidents de jour comme de nuit au sein de l'EHPAD.	Ecart 4 Ecart 5	3 mois	[REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]	Maintien de la mesure
2	Sécuriser la fonction soignante (IDE, AS, ASHI et ASH) et mettre en place un dispositif de veille et de suivi du turn over, en analysant les causes et en élaborant un plan d'actions correctives ; une attention particulière devra être portée à l'attractivité des salaires, aux plannings (amplitude, temps de coupure) et aux dispositifs de formation et de montée en compétence.	Ecart 6 Ecart 7	6 mois	[REDACTED]	Maintien de la mesure
3	Procéder au recrutement d'AS-AMP diplômés et stabiliser l'équipe soignante afin d'assurer une prise en charge de qualité et sécurisée des résidents.	Ecart 8 Ecart 9	6 mois	[REDACTED] [REDACTED]	Maintien de la mesure

Injonctions	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché	Réponse de l'inspecté	Maintien / levée / modification de la mesure
4	Remanier les équipes de nuits afin d'équilibrer les compétences en associant une AS diplômée et une FFAS au sein de chaque équipe.	Ecart 8 Ecart 9	A réception des mesures administratives	[REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]	Levée de la mesure La mission prend en compte l'engagement de l'établissement à constituer des binômes de nuit composés d'au moins une ASD.

Prescriptions définitives

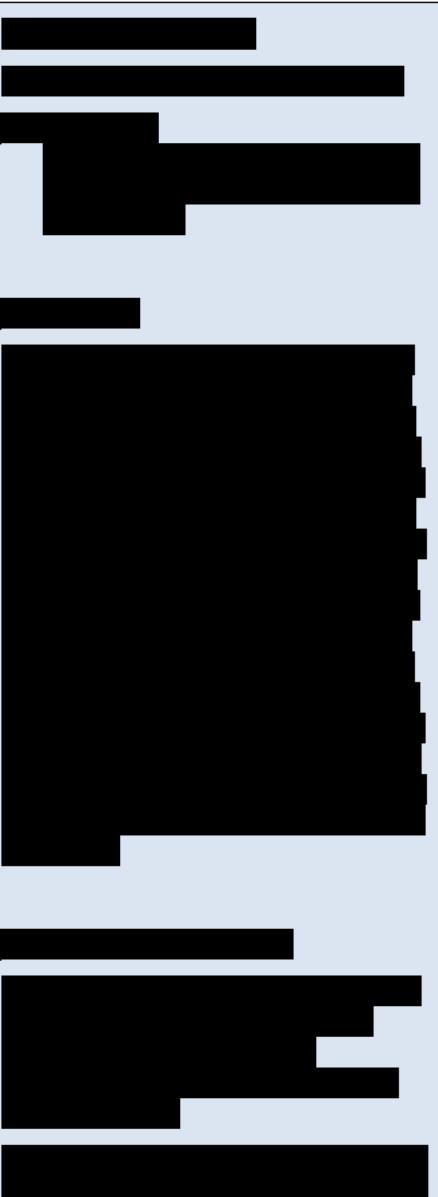
Prescriptions	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché	Réponse de l'inspecté	Maintien / levée / modification de la mesure
1	Disposer d'un projet d'établissement effectif.	Ecart 1	3 mois	[REDACTED] [REDACTED]	Maintien de la mesure Le document est en mode révision. De plus, il n'y a pas d'indication sur la présentation du document aux instances (CVS, CSE).
2	Mettre en place un retour d'expérience (RETEX) systématique après chaque événement indésirable grave et transmettre le compte rendu du dernier EIG ainsi que la composition de la mission de gestion du risque.	Ecart 2	3 mois	[REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]	Maintien de la mesure
3	Procéder au bionettoyage du chariot repas comme le prévoit les règles de bonnes pratiques professionnelles.	Ecart 3	Dès réception des mesures administratives	[REDACTED] [REDACTED]	Maintien de la mesure
4	Mettre à jour des dossiers du personnel afin que les diplômes et traçabilité du contrôle du casier judiciaire soient complets.	Ecart 10	3 mois	[REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]	Maintien de la mesure Le document transmis permet de respecter les règles émises par le RGPD. Toutefois, la mise à jour du document est attendue pour lever la mesure.

Prescriptions	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché	Réponse de l'inspecté	Maintien / levée / modification de la mesure
5	Revoir l'organisation des missions de chacun des types de professionnels et faire un rappel aux différents professionnels des compétences de chacun afin qu'ils connaissent leur champ d'intervention et limiter ainsi notamment les glissements de tâches.	Ecart 11	6 mois	[REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]	Maintien de la mesure
6	Mettre à jour les plans de soins afin qu'ils soient personnalisés pour chaque résident et en adéquation avec leurs besoins réels de prise en charge.	Ecart 12	3 mois	[REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]	Levée de la mesure La mission prend note des éléments transmis et de l'engagement de l'établissement dans la mise à jour des plans de soins pour l'ensemble des résidents.
7	Sensibiliser le personnel à l'utilisation des tablettes mises à leur disposition pour limiter la retranscription a posteriori de la réalisation des actes de soins. Réaliser des évaluations de pratique professionnelle régulièrement sur ce point.	Ecart 13	Dès réception des mesures administratives	[REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]	Maintien de la mesure

Prescriptions	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché	Réponse de l'inspecté	Maintien / levée / modification de la mesure
8	Déclarer les chutes graves en tant qu'EIGS / Les inscrire dans le RAMA pour en faire une analyse transversale.	Ecart 14	A notification des mesures définitives pour la déclaration avec envoi à l'ARS du RAMA au cours de l'année N+1	[REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]	Maintien de la mesure

Recommandations définitives

Recommandation	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché	Réponse de l'inspecté	Maintien / levée / modification de la mesure
1	Nommer un responsable/référent hébergement.	Remarque 1	6 mois	[REDACTED]	<p>Maintien de la mesure</p> <p>Le document ne précise pas la personne nommée.</p>

2	<p>Mener une politique active de recrutement du MEDCO en instituant si possible une période de tuilage entre le MEDCO actuel et le futur titulaire du poste.</p>	Remarque 2	3 mois		Levée de la mesure
---	--	------------	--------	--	---------------------------

Recommandation	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché	Réponse de l'inspecté	Maintien / levée / modification de la mesure
3	Poursuivre les démarches actives de mobilisation des médecins traitants qui interviennent dans l'établissement pour s'assurer que chaque résident disposera d'un médecin même en l'absence de MEDCO.	Remarque 2	3 mois		<p>Levée de la mesure</p> <p>La mission prend note des communications effectuées en CCG et recommandent une prise de contact individuelle avec chaque médecin intervenant au sein de l'établissement pour lever les blocages éventuels.</p>

Recommandation	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché	Réponse de l'inspecté	Maintien / levée / modification de la mesure
4	Poursuivre la démarche d'accompagnement de l'IDEC dans sa prise de poste.	Remarque 3	6 mois		Levée de la mesure

Recommandation	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché	Réponse de l'inspecté	Maintien / levée / modification de la mesure
5	Transférer le bureau médico-soignant à l'intérieur de l'UVP afin de faciliter la mise en œuvre opérationnelle des missions du MEDEC et de l'IDEC.	Remarque 4	6 mois	[REDACTED]	Levée de la mesure
6	Réunir régulièrement la direction régionale du groupe et la direction de l'établissement afin de réaliser un suivi des problématiques et enjeux auxquels l'établissement doit répondre.	Remarque 5	1 mois	[REDACTED]	Maintien de la mesure Le document transmis n'est pas compréhensible. Par ailleurs, la réunion du COREG (comité régional) le jeudi n'implique pas un échange entre la direction régionale et la direction de l'établissement.
7	Formaliser un compte rendu des échanges périodiques entre la directrice et la directrice régionale et en communiquer les PV à la mission d'inspection pendant la période de suivi de cette dernière.	Remarque 6	3 mois	[REDACTED]	Maintien de la mesure Les CR n'ont pas été transmis.

Recommandation	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché	Réponse de l'inspecté	Maintien / levée / modification de la mesure
8	Remettre en place le CODIR une fois par semaine avec la formalisation des échanges.	Remarque 7	1 mois	[REDACTED]	Levée de la mesure
9	Revoir le circuit de stockage et d'élimination des protections et du linge souillé en s'assurant que les conditions d'entreposage et le rythme d'enlèvement sont suffisants et ce jusqu'à disparition de l'odeur d'urine.	Remarque 8	Dès réception des mesures administratives	[REDACTED]	Maintien de la mesure

Recommandation	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché	Réponse de l'inspecté	Maintien / levée / modification de la mesure
10	Réévaluer l'utilisation des produits de nettoyage du sol afin d'empêcher que les sols soient collants.	Remarque 9	3 mois	[REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]	Maintien de la mesure Les documents transmis ne sont pas datés. Ils permettent d'identifier des résultats d'audits réalisés avec des taux de conformité relatifs à l'hygiène des locaux de 66% et 76.9%. Par ailleurs, le rapport en p.21 souligne de « bien respecter l'alternance avec l'eau pour éviter les sols collants ». Aucun plan d'actions n'a été transmis.
11	Faire un rappel du positionnement prévu dans la procédure afin de sécuriser l'utilisation des produits d'hygiène personnel des résidents.	Remarque 10	Dès réception des mesures administratives	[REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]	Maintien de la mesure

Recommandation	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché	Réponse de l'inspecté	Maintien / levée / modification de la mesure
12	Instaurer un code couleurs afin d'aider le repérage dans l'établissement des résidents présentant une désorientation spatiale.	Remarque 11	6 mois	[REDACTED]	<p>Maintien de la mesure</p> <p>La mission prend acte du devis réalisé par l'établissement mais celui-ci ne peut rester en attente de CNR pour la mise en place de repères qui comme indiqué sont structurants pour la prise en charge dans un Ehpad tout alzheimer.</p>
13	Régler les températures de sortie d'eau afin d'éviter tout risque de brûlures.	Remarque 12	6 mois	[REDACTED]	Levée de la mesure

Recommandation	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché	Réponse de l'inspecté	Maintien / levée / modification de la mesure
14	Sensibiliser le personnel aux règles de bionettoyage des chariots repas.	Ecart 3	Dès réception des mesures administratives	[REDACTED]	Maintien de la mesure
15	Transmettre à la mission le contenu de la sensibilisation réalisée et les émargements.	Ecart 3	1 mois	[REDACTED]	Maintien de la mesure
16	Réaliser des audits de pratiques professionnelles permettant d'attester du respect des mesures d'hygiène. Transmettre les résultats des audits.	Ecart 3	6 mois	[REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]	Maintien de la mesure Les documents transmis ne sont pas datés. Ils permettent d'identifier des résultats d'audits réalisés avec des taux de conformité relatifs à l'hygiène de la cuisine de 81.2% et 86.36%. Toutefois, les critères évalués ne concernent pas l'hygiène des chariots repas. Sur ce point (Cf. recommandation N°16) aucun audit ou plan d'actions n'est transmis.

Recommandation	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché	Réponse de l'inspecté	Maintien / levée / modification de la mesure
17	Revoir l'organisation de la distribution du linge des résidents.	Remarque 13	3 mois	[REDACTED]	Levée de la mesure
18	Revoir les plannings afin de prévoir un temps de transmission entre les AS de jour.	Remarque 14	3 mois	[REDACTED]	Maintien de la mesure

Recommandation	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché	Réponse de l'inspecté	Maintien / levée / modification de la mesure
19	Elaborer une check-list des éléments nécessaires à la constitution des dossiers du personnels afin qu'ils soient complets.	Ecart 10	1 mois	[REDACTED]	Levée de la mesure
20	Revoir les fiches de poste des aides-soignants afin d'uniformiser le supérieur hiérarchique.	Remarque 15	6 mois	[REDACTED]	Maintien de la mesure
21	Restructurer le positionnement de l'ASG référente et plus globalement des ASG pour l'animation dans un souci d'effectivité et d'identification notamment par les familles et les proches.	Remarque 16	6 mois	[REDACTED]	Maintien de la mesure

Recommandation	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché	Réponse de l'inspecté	Maintien / levée / modification de la mesure
22	Transmettre le plan de formation de 2024 et le plan prévisionnel pour 2025.	Remarque 17	Dès réception des mesures administratives	[REDACTED]	Levée de la mesure
23	Structurer avec l'EHPAD Colisée de proximité un parcours du résident qui réponde de façon optimale à ses besoins de prise en charge (par exemple, accueil préférentiel à l'Olympe de résidents avec troubles neuro-évolutifs, accueil préférentiel à la Provençale de résidents grand dépendants).	Remarque 18	6 mois	[REDACTED]	Levée de la mesure
24	Structurer un planning d'activité pour l'EHPAD en mobilisant l'ensemble des ressources paramédicales de l'établissement et en proposant, chaque jour, plusieurs prises en charge non médicamenteuses courtes sur l'une ou l'autre des salles communes.	Remarque 19	6 mois	[REDACTED]	Levée de la mesure

25	<p>Structurer pour chaque résident un planning d'activité qui mette en évidence l'ensemble des prises en charge qui lui sont proposées qu'elles relèvent de l'animation ou des TNM ; qu'elles soient individuelles ou en groupes (prise en charge par le kinésithérapeute ou l'orthophoniste ; atelier d'activité physique, repas thérapeutique...). S'assurer de l'adéquation des propositions avec le projet personnalisé d'accompagnement.</p>	Remarque 19	6 mois		Levée de la mesure
----	---	-------------	--------	--	--------------------

Recommandation	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché	Réponse de l'inspecté	Maintien / levée / modification de la mesure
26	Flécher un budget à consacrer aux animations et aux activités thérapeutiques.	Remarque 19	6 mois	[REDACTED]	Maintien de la mesure
27	Réserver l'aide au repas pour une personne âgée très dépendante qui ne peut plus réaliser aucun geste propre et dont le positionnement en fauteuil coquille est à risque de fausse route à des aides-soignants diplômés.	Remarque 20	Dès réception des mesures administratives	[REDACTED] [REDACTED]	Maintien de la mesure
28	Mesurer et tracer systématiquement la taille du résident à son entrée pour pouvoir calculer son IMC.	Remarque 21	Dès réception des mesures administratives	[REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED] [REDACTED]	Levée de la mesure

Recommandation	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché	Réponse de l'inspecté	Maintien / levée / modification de la mesure
29	Favoriser la participation du médecin coordonnateur et des kinésithérapeutes aux commissions chutes ou les solliciter à distance pour les résidents multi-chuteurs ou dans le cas de chutes graves.	Remarque 22	Dès réception des mesures administratives		Levée de la mesure

Recommandation	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché	Réponse de l'inspecté	Maintien / levée / modification de la mesure
30	Faire évoluer le RAMA pour que ce document permette à l'établissement d'identifier les grands enjeux de la prise en charge gériatrique propres à l'établissement (dont les chutes) et de développer une stratégie adaptée.	Remarque 23	2025	[REDACTED]	Maintien de la mesure Le document transmis ne dispose pas d'éléments d'analyse qualitatifs.
31	Adapter les tenues professionnelles des soignants avec notamment la substitution des t-shirts par des casaques permettant le retrait sans passer par la tête.	Remarque 24	6 mois	[REDACTED]	Maintien de la mesure
32	Sensibiliser le personnel aux précautions standards. Veiller au retrait des bijoux et au respect de la tenue professionnelle de façon globale.	Ecart 15	Dès réception des mesures administratives	[REDACTED]	Maintien de la mesure Les audits transmis ne visent pas l'ensemble des items relatifs aux précautions standards

Recommandation	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché	Réponse de l'inspecté	Maintien / levée / modification de la mesure
33	Transmettre le contenu de la sensibilisation réalisée et les émargements.	Ecart 15	1 mois		Levée de la mesure

Recommandation	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché	Réponse de l'inspecté	Maintien / levée / modification de la mesure
34	Réaliser des audits de pratiques professionnelles permettant d'attester du respect des mesures d'hygiène. Transmettre les résultats des audits.	Ecart 15	6 mois	[REDACTED]	Levée de la mesure
35	Identifier et définir par écrit les médicaments à risque, résidents à risque, actes à risque, et résidents présentant des troubles de la déglutition.	Remarque 25	6 mois	[REDACTED]	Levée de la mesure
36	Dater la convention avec la pharmacie dispensatrice.	Remarque 26	3 mois	[REDACTED]	Levée de la mesure

Recommandation	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché	Réponse de l'inspecté	Maintien / levée / modification de la mesure
37	Tenir compte des quantités de médicaments non consommés encore présentes dans les bacs nominatifs lors du renouvellement des prescriptions médicales ou des demandes à la pharmacie.	Remarque 27	1 mois	[REDACTED]	Levée de la mesure
38	Revoir annuellement la liste qualitative et quantitative du stock tampon et s'assurer lors des vérifications périodiques de la concordance entre les médicaments de la liste et ceux en stock.	Remarque 28	6 mois	[REDACTED]	Levée de la mesure
39	Faire viser par la pharmacie les registres de relevés nominatifs d'administration et de gestion du stock des stupéfiants.	Remarque 29	6 mois	[REDACTED]	Levée de la mesure
40	Revoir annuellement la liste qualitative et quantitative du sac d'urgence.	Remarque 30	6 mois	[REDACTED]	Levée de la mesure
41	Noter le numéro des scellés sur la fiche de traçabilité d'utilisation du sac d'urgence.	Remarque 31	1 mois	[REDACTED]	Levée de la mesure

Recommandation	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché	Réponse de l'inspecté	Maintien / levée / modification de la mesure
42	Protéger, en tous lieux de stockage, les bouteilles d'oxygène contre tout risque de chute ou de choc.	Remarque 32	1 mois	[REDACTED]	Levée de la mesure
43	Ajouter une boite de bronchodilatateur en solution pour inhalation par nébuliseur à la liste du sac d'urgence.	Remarque 33	1 mois	[REDACTED]	Levée de la mesure
44	Piler les comprimés dans un sachet à usage unique supportant la pression de l'écrasement.	Remarque 34	1 mois	[REDACTED]	Levée de la mesure
45	Broyer les comprimés individuellement le plus finement possible.	Remarque 35	1 mois	[REDACTED]	Levée de la mesure

Recommandation	Libellé	Référence au rapport	Délai raisonnable et adapté à l'objectif recherché	Réponse de l'inspecté	Maintien / levée / modification de la mesure
46	Engager une réflexion au sein de l'EHPAD au vu du jugement du tribunal de Dijon sur les administrations des si besoin la nuit par les AS.	Remarque 36	6 mois	[REDACTED]	Maintien de la mesure En l'attente de la transmission de la procédure relative aux prescriptions conditionnelles
47	Tracer toutes les administrations et non administrations.	Remarque 37	1 mois	[REDACTED]	Maintien de la mesure En attente d'explications précises La recommandation vise les administrations (ou non) la nuit par les AS. La réponse de la structure est imprécise car ne dit pas si les AS utilisent les tablettes des IDE.